

Conditions de l'offre

Offre Coupe du Monde

01 ARTICLE 1 Participation et durée de l'offre

- L'offre promotionnelle est valable pendant toute la durée de la Coupe du Monde, **du 16 juin au 20 juillet** inclus.
- La participation est ouverte à tous les clients particuliers qui passent une commande sur la boutique en ligne.
- Les clients ne peuvent participer qu'en activant explicitement l'option de participation (le bouton coulissant) lors du processus de commande, dans la page de validation (checkout).
- Tous les produits de la boutique en ligne sont éligibles à l'offre promotionnelle, y compris les batteries ainsi que les produits non liés aux batteries (tels que les chargeurs et les accessoires).

02 ARTICLE 2 Restrictions et exclusions

- L'offre promotionnelle est valable pour **un maximum d'un (1) produit** par commande gagnante. Si une commande gagnante contient plusieurs produits, le client sera remboursé du montant d'achat d'un seul produit, à son choix.
- La participation à l'offre promotionnelle est exclusivement réservée aux consommateurs particuliers (B2C). Les commandes professionnelles (B2B), les commandes passées au nom d'une entreprise ou les commandes comportant un numéro de TVA sont entièrement **exclus de la participation**.

03

ARTICLE 3

Le tirage au sort hebdomadaire et le remboursement

- Pendant la durée de l'offre promotionnelle, **26 gagnants** seront tirés au sort chaque semaine, soit un total de 130 gagnants sur l'ensemble de la période promotionnelle.
- Le tirage au sort a lieu chaque **lundi** et porte sur toutes les commandes participantes passées au cours de la semaine civile immédiatement précédente (du lundi au dimanche inclus).
- Afin de garantir un résultat 100 % équitable, le tirage est effectué à l'aide d'un outil de tirage au sort en ligne indépendant.
- Les gagnants reçoivent une confirmation écrite automatique par e-mail le lundi du tirage au sort.
- Le montant gagné est remboursé au moyen d'une note de crédit. En raison des procédures administratives internes, le versement effectif sur le compte bancaire peut prendre un peu plus de temps.
- Si un gagnant retourne tout ou partie de sa commande, le droit au prix est annulé pour la partie retournée de la commande.

04

ARTICLE 4

Garantie et service

- Les gagnants de l'offre promotionnelle conservent à tout moment l'intégralité de la garantie constructeur, des garanties légales et des périodes de garantie applicables aux produits livrés, conformément aux conditions générales de l'Organisateur.
- Le fait que le montant de l'achat ait été remboursé dans le cadre de l'offre promotionnelle n'a aucune incidence sur les services, l'assistance ou les éventuelles demandes de garantie futures.

05 **ARTICLE 5** **Réseaux sociaux et publicité**

- Lors de l'annonce des résultats, il sera aimablement demandé au gagnant de partager la nouvelle de son gain sur Facebook.
- En participant à l'offre promotionnelle, le client autorise l'Organisateur à publier son prénom ainsi que la première lettre de son nom de famille sur les canaux officiels de réseaux sociaux d'Accurate B.V., dans le cadre de la communication des résultats hebdomadaires.

06 **ARTICLE 6** **Protection des données (RGPD) et législation locale**

- Les adresses e-mail enregistrées via le bouton de participation sont utilisées exclusivement pour les communications liées à cette offre promotionnelle. Ces données ne seront pas utilisées pour l'envoi de newsletters ou de communications marketing régulières, sauf si le participant a expressément donné son consentement au moyen d'une inscription distincte (opt-in).
- Pour les participants résidant en Belgique : le tirage au sort peut être complété par une courte question de départage ou de connaissance lors du passage en caisse (checkout), afin de garantir la pleine conformité avec la législation belge applicable aux concours et jeux promotionnels.